



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL SEANCE 23 SEPTEMBRE 2026

Nombre Total de membres :		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
31	20	16

L'an 2026, le 23 septembre à 18 H 00, le Comité du Syndicat Eau des Portes de Bretagne s'est réuni à la salle de réunion de la Maison de l'eau à Châteaubourg, sous la présidence de Monsieur Teddy REGNIER, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ainsi que le document préparatoire ont été transmis par écrit aux délégués titulaires et suppléants le 17 septembre 2026.

PRODUCTION Vote :
Vote à main levée
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

DISTRIBUTION Vote :
Vote à main levée
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

CS 2026 – 61 : REHABILITATION DES RESERVOIRS TRANCHE 2 – VALIDATION PRO ET DCE

Présents – Membres Titulaires (16)

Messieurs Teddy REGNIER – Stéphane DOUABIN – Michel ERRARD – François-Xavier JUGUET – Serge BERGER – Madame Vanessa ALLAIN (VITRE COMMUNAUTE)

Monsieur Philippe HUBERT – Madame Soizic CHEVALIER (SIE LE PERTRE – SAINT CYR LE GRAVELAIS)

Mesdames Isabelle GAUTIER – Pascale MACOURS (LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE)

Messieurs Jean-Marc DESHOMMES – Gilles DETRAIT – Jean-François COLAS – Loïc DAUVIER – Jean-Marc LEVEQUE – Madame Martine JOUANNET (PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE)

Présents – Membres Suppléants (2) :

Monsieur Nicolas ROCHER (VITRE COMMUNAUTE)

Monsieur Gwenaél DUMONT (LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE)

Pouvoir(s) (2) :

Monsieur Fabien LAMIRE donne pouvoir à Madame Vanessa ALLAIN (VITRE COMMUNAUTE)

Monsieur Ronan SALAUN donne pouvoir à Madame Isabelle GAUTIER (LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE)

Absents excusés – Membres Titulaires (15)

Messieurs Arnaud DUPUIS – Samuel CHAUVIN – Fabien LAMIRE – Charles JEULAND – Yannick BESNARD – Frédéric FAUCHEUX – Thomas CHAUDET – Mesdames Guylène JEUSSELIN – Myriam PIGEON (VITRE COMMUNAUTE)

Messieurs Ronan SALAUN – Jean-Philippe ROUDIER – Yves LEROUX – Jean-Marc PELLEN – Mesdames Angélique BEAULIEU (LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE)

Monsieur Christophe REBULARD (PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE)

Assistaient également à la réunion (sans voix délibérative) :

Mesdames Hélène BELINE – Chloé AGAESSE – Messieurs Adrien LUCAS – Benoît BOURGES – Cédric LE GARREC

Monsieur Olivier VINCENT (SMG Eau35)

A été nommé(e) secrétaire de séance : Monsieur Gilles DETRAIT

CS 2026 – 61 : REHABILITATION DES RESERVOIRS TRANCHE 2 – VALIDATION PRO ET DCE

Vu la délibération N° CS 2024 23 du 28 mars 2023 relative à la validation du diagnostic des réservoirs d'eau potable et au lancement de la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des réservoirs de Balazé, Montautour et Princé,

Vu la délibération N° CS 2024 52 du 26 juin 2024 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des réservoirs de Montautour, Balazé et Princé,

Vu la délibération N° CS 2025 29 du 27 mars 2025 relative à l'attribution du marché de travaux pour la réhabilitation des réservoirs tranche 1.

Vu la délibération N° CS 2025 63 du 6 novembre 2025 relative à la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des réservoirs, tranche 2.

Monsieur le Président expose :

Le Syndicat a programmé la réhabilitation de 10 réservoirs de stockage dans le cadre d'un programme pluriannuel d'investissement détaillé dans le tableau ci-dessous :

Priorité	Réservoirs à réhabiliter	Enveloppe prévisionnelle de travaux	Planning de réalisation
1	Montautour, Balazé et Princé	1 014 000 € HT	2024-2025
2	La Cocardière, La Grange, La Barratière, La Petite Lande	1 081 000 € HT	2025-2026
3	Noyal 2000, Argentré du Plessis, Saint M'Hervé	919 000 € HT	2026-2027
4	Démolition de Noyal Bourg et Beaulieu		2027-2028

Le marché de maîtrise d'œuvre de la 1^{ière} tranche de travaux a été attribué au bureau d'études ARTELIA pour un montant de 60 085 € HT.

Le marché de travaux de réhabilitation des réservoirs de Montautour, Balazé et Princé (1^{ière} tranche) a été attribué à l'entreprise TSM pour un montant de 822 276 € HT. Les travaux se sont déroulés entre juin 2025 et février 2026. Ils ont été réceptionnés par le Syndicat le 1^{er} avril 2026.

Par délibération du 6 novembre 2025, le Comité syndical a décidé de lancer la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation des réservoirs de La Cocardière à Montreuil des Landes, La Grange et la Barratière à Vitré, et la Petite Lande à Erbrée (2^{ème} tranche).

Le marché de maîtrise d'œuvre de la 2^{ème} tranche de travaux a été attribué au Cabinet ARTELIA pour un montant de 72 550 € HT. Le marché a été notifié au bureau d'études le 11 mars 2026.

Le rapport provisoire d'études de projet a été adressé au Syndicat en juin 2026 et a fait l'objet d'une réunion de présentation le 7 juillet en présence des exploitants SAUR et VEOLIA.

Monsieur le Président invite Mme Chloé AGASSE à présenter en séance les principaux éléments techniques et financiers du rapport de projet.

A l'issue des études de projet, l'estimation financière s'établit à 1 388 130 € HT :

NOM DES RESERVOIRS	MONTANT EN € HT	PHASAGE DES TRAVAUX
La Grange – Vitré	287 500,00 €	Janvier à juin 2027
La Baratière – Vitré	329 920,00 €	
La Petite Lande – Erbrée	204 300,00 €	Juin à octobre 2027
La Cocardière – Montreuil des Landes	566 410,00 €	Octobre 2027 à avril 2028
TOTAL	1 388 130 €	Janv 2027 à avril 2028
PSE1 : étanchéité dôme clair	17 500 €	
PSE2 : réhabilitation du local technique du RS La Petite Lande	8 560 €	
PSE3 : mise en place du by-pass avant travaux sur le réservoir de la Cocardière	75 000 €	

Le délai maximum de réalisation des travaux est estimé à 13 mois (hors période de préparation).

Le dossier de consultation des entreprises est constitué du Règlement de la consultation (RC), de l'Acte d'engagement (AE), du Cahier des clauses techniques particulières (CCTP), du Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et de la Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF).

Le marché est constitué d'une tranche ferme et trois prestations supplémentaires éventuelles :

- Revêtement d'étanchéité à base de bitume élastomère SBS de type COOL ROOF sur les toitures
- Réhabilitation de l'intérieur du local technique du réservoir de la Petite Lande
- Mise en place du by-pass avant travaux sur le réservoir de la Cocardière

Le calendrier envisagé pour la consultation est le suivant :

- Publication du DCE : 28/09/2026
- Visite des ouvrages concernés : mi-octobre 2026
- Date limite de remise des offres : 06/11/2026
- Attribution du marché : Comité syndical du 10/12/2026

Les critères de jugement des offres seront la valeur technique de l'offre (60%) et le prix de la prestation (40%).

Monsieur le Président propose aux membres de valider le rapport de projet, le dossier de consultation des entreprises, et de lancer la consultation pour le marché de travaux de réhabilitation des réservoirs – Tranche 2.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical :

- **Valide** le projet de maîtrise d'œuvre, l'enveloppe financière totale des travaux de 1 388 130.00 € HT, et le dossier de consultation des entreprises pour la seconde tranche des travaux de réhabilitation des réservoirs,
- **Autorise** le Président à lancer la consultation et à signer tout document relatif à cette affaire.



Teddy REGNIER
PRESIDENT
13 oct. 2026

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
 Au registre suivent les signatures,
 Le Président
 Teddy REGNIER